Les combats d’Albert Camus :

Dès les articles d’*Alger républicain* apparaît une des caractéristiques de Camus journaliste : **l’aspiration à parler un langage clair**. En 1939, il écrit un reportage sur « *Misère de la Kabylie* » et couvre en Algérie trois grands procès criminels: l’affaire Hodent, l’affaire el-Okbi et celle des incendiaires d’Auribeau.

A partir de l’automne 1943, [Camus](http://education.francetv.fr/matiere/litterature/premiere/video/albert-camus-commente-l-etranger) participe à *Combat clandestin* dont il devient, à la Libération, rédacteur en chef. Il pratique un **journalisme engagé**, exigeant et honnête. Ses articles montrent son implication dans les débats d’après-guerre : échanges avec Mauriac à propos de justice et liberté, ou méditation sur les rapports entre morale et politique. Dans les six derniers articles publiés dans Combat fin 1946, intitulés *Ni victimes ni bourreaux*, il aborde le problème du meurtre. On en trouve un écho dans la « confession » de Tarrou.

Les articles sur l’Algérie en mai 1945 témoignent du même **souci d’objectivité** que ceux de 1939 et reposent sur une sérieuse enquête de terrain. Camus a toujours eu une haute idée de la profession de journaliste « *une des plus belles que je connaisse, justement parce qu’elle vous force à vous juger vous-même* », déclare-t-il à Caliban en août 1951.

De mai 1955 à février 1956, il collabore à *L’Express*. Dans 13 de ses articles, il propose une analyse de la situation en Algérie et esquisse des solutions.

Cependant il faut noter qu’il a vécu trois échecs avec trois quotidiens : *Soir Républicain* (qui a remplacé Alger républicain) a été interdit ; il quitte *Combat*, puis *L’Express*. Sa vision du journalisme ne semble pas correspondre à la réalité.

**Contre la peine de mort**

**Le problème de la peine capitale** est au cœur de l’œuvre camusienne et s’appuie sur un souvenir familial raconté pendant son enfance, rapporté dans Le Premier Homme :

« *Le père de Jacques s’était levé dans la nuit et était parti pour assister à la punition exemplaire d’un crime qui, d’après la grand-mère, l’avait indigné. Mais on ne sut jamais ce qui s’était passé. L’exécution avait eu lieu sans incident, apparemment. Mais le père de Jacques était revenu livide, s’était couché, puis levé pour aller vomir plusieurs fois, puis recouché. Il n’avait jamais voulu parler ensuite de ce qu’il avait vu* ».

**Farouche abolitionniste**, Camus interviendra toujours, dans l’ombre ou en pleine lumière pour réclamer la grâce de condamnés à mort, quelle que soit leur nationalité. Cependant, à la Libération, dans sa polémique avec Mauriac, il défend une justice rapide et claire quand ce dernier parle de « charité ». En 1946, il reconnaît que Mauriac avait raison contre lui.

**Thème récurrent dans son œuvre**, la peine capitale apparaît dans *L’Etranger*, *La Peste*, entre autres et donne lieu en 1957 à *Réflexions sur la guillotine*.